HONORAIRES Au 01 décembre 2018

TRANSACTION SUR PRIX NET VENDEUR.

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Prix net vendeur				Montant forfaitaire maximum *	
inférieurs		à	89 999	€	6 000 € TTC
90 000	€	à	299 999	€	6,50 % TTC
300 000	€	et	au-delà		5,00 % TTC

^{*} Après avoir étudié le marché et discuté des difficultés et / ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire s'entendent sur le forfait des honoraires qui peut-être inférieur ou supérieur au forfait maximum des honoraires. Cet accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé à la signature du mandat.

Locaux commerciaux et Entrepôts

7% HT soit 8,40 % TTC

LOCATION.

A la charge du propriétaire : (LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER hors charges)

- Visite du bien du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m2
- Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m2
- Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : forfait 300 € TTC

A la charge du locataire : (LIMITÉ A UN MOIS DE LOYER hors charges)

- Visite du bien du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m2
- Réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC/m2

Garages, parkings et locaux commerciaux: 20% TTC du loyer annuel à la charge du preneur.

GESTION LOCATIVE.

Assurée en partenariat avec « Ma Gestion Locative » 1 impasse Isaac Newton à Olonne sur Mer Carte professionnelle n°8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée

5,90%HT des encaissement soit 7,08%TTC 4,90%HT des encaissements soit 5,88%TTC

(tarif applicable pour les loyers inférieurs à 1500€/mois) (tarif applicable pour les loyers supérieurs à 1500€/mois et inférieurs à 2000€/mois)

3,90%HT des encaissements soit 4,68%TTC

(tarif applicable pour les loyers supérieurs à 2000€/mois)

- Un bailleur (ou des membres de la même famille) cumulant plusieurs lots confiés en gestion via un ou plusieurs mandats de gestion pourra bénéficier des taux à 4,90 % HT ou 3,90 % HT si le cumul des loyers encaissés correspond aux plafonds de 1500 € à 2000 € (4.90 % HT) et + de 2000 € (3.90 % HT).
- · Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
- Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
- Taux de TVA en vigueur : 20 %



FDI56 – Lorient – 2 rue de Turenne – Frédéric Drouard inscrit au RCS de Lorient N° 349 916 957. Titulaire de la carte professionnelle n°CPI 5602 2017 000 015 643 délivrée par CCI du Morbihan, le 04 janvier 2017. Couverture géographique du contrat : France Métropolitaine. Dispensé de garantie financière en application du décret 2010-1707 du 30 décembre 2010. « Transactions sur immeubles et fonds de commerce », Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD sous le N° de Police : 140 825 362. Dont le n° individuel d'identification à la TVA est : TVA FR05349916957